

### ◆ DROITS OBLIGATOIRES

- Droits d'inscription établis sur la base de l'arrêté ministériel en vigueur ET des décisions de l'établissement en matière d'exonération
- Ne sont pas concernés par le paiement de ces droits :
  - les étudiants inscrits dans le cadre d'un échange international ou de la préparation d'un double-diplôme en collaboration avec un établissement d'enseignement supérieur étranger
  - les élèves sous statut d'apprentissage

		DROITS DE SCOLARITE		FRAIS SPECIFIQUES
		TAUX <sup>1</sup>	TAUX REDUIT <sup>2</sup>	
<b>CYCLE PREPARATOIRE</b>				
- La Prépa des INP	Etudiants communautaires	628 €	419 €	
	Etudiants extracommunautaires	2 895 €	419 € <sup>3</sup>	
- Cycle PEIP de Polytech Grenoble	Etudiants communautaires	628 € <sup>3</sup>	419 € <sup>3</sup>	
	Etudiants extracommunautaires			
<b>CYCLE PREPARATOIRE Grenoble INP - Esisar, UGA</b>				
LICENCE	Etudiants communautaires	628 €	419 €	
	Etudiants extracommunautaires	2 895 €	419 € <sup>3</sup>	
CYCLE INGENIEUR <i>(sauf étudiants sous statut d'apprentissage)</i>	Etudiants communautaires	628 €	419 €	
	Etudiants extracommunautaires	3 941 €	419 € <sup>3</sup>	
CYCLE MASTER <i>(sauf Masters / Grenoble INP – Ensimag, UGA : se référer au site Internet de l'école)</i>	Etudiants communautaires	254 €	166 €	
	Etudiants extracommunautaires	3 941 €	166 € <sup>3</sup>	
MASTER INTERNATIONAL <u>à frais spécifiques</u> <u>réservé aux étudiants internationaux</u>	Etudiants communautaires	254 €	166 €	1 230 €
	Etudiants extracommunautaires	3 941 €	166 € <sup>3</sup>	1 230 €

<sup>1</sup> Le montant de 34 € affecté au Service Documentation est inclus dans les droits d'inscription

<sup>2</sup> Ce taux réduit concerne les étudiants :

- bénéficiant d'une année de césure
- inscrits simultanément à la préparation d'un double-diplôme au sein de Grenoble INP - UGA
- Dans le cas d'un double-cursus Ingénieur / Master, l'inscription en cursus Ingénieur est considérée comme inscription principale dont les droits d'inscription sont à acquitter au taux plein ; le taux réduit des droits d'inscription s'applique quant à lui au cursus Master dont l'inscription est alors réputée seconde.

<sup>3</sup> Ce montant résulte d'une décision validée par le Conseil d'Administration (CA) de l'établissement

### ◆ MODALITES DE PAIEMENT

	Inscription en ligne  <b>Uniquement par carte bancaire = CB</b>	Inscription en présentiel <u>ou par correspondance</u>
<b>Paiement au comptant</b>	Paiement de la totalité des droits en une seule fois lors de la saisie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Par virement</li> <li>▶ Par lien de paiement</li> </ul>
<b>Paiement échelonné en 3 fois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si montant &gt; 300 euros</li> <li>▶ Au plus tard <b>avant la date de fin des inscriptions fixée par votre école (15/10/2025 au plus tard)</b> :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> prélèvement immédiat</li> <li>• 2<sup>ème</sup> &amp; 3<sup>ème</sup> prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Par lien de paiement</li> <li>▶ Si montant &gt; 300 euros</li> <li>▶ Au plus tard <b>avant la date de fin des inscriptions fixée par votre école (15/10/2025 au plus tard)</b> :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> prélèvement immédiat</li> <li>• 2<sup>ème</sup> &amp; 3<sup>ème</sup> prélèvements à 30 jours d'intervalle, de date à date</li> </ul> </li> </ul>



- ▶ L'utilisation d'une CB n'est pas illimitée. Pour chaque CB, il existe un **plafond**, c'est-à-dire un seuil de retrait ou de paiement à ne pas dépasser sur une période donnée ⇒ la vérification de ce plafond s'impose en amont du paiement du montant des droits d'inscription afin d'en éviter le blocage
- ▶ Dans le cas de l'utilisation d'une "E-carte bancaire", le paiement échelonné n'est pas autorisé
- ▶ Paiement fractionné (échelonné en 3 fois) : nécessité d'une carte bancaire avec une **date de validité supérieure à la date de la dernière échéance**
- ▶ Les espèces et les chèques ne seront pas acceptés, sauf exception ponctuelle, lorsqu'aucune autre solution de paiement n'est possible.

Le coût de remplacement de la carte étudiant est fixé à 15 €  
Délibération du conseil d'administration du 12 juin 2025 (Décision n°CA20250609)

### ◆ DROITS FACULTATIFS

- ▶ **Pour tous :**  
GRENOBLE INP Alumni - Association des diplômés et des élèves de Grenoble INP \_\_\_\_\_ 25 €
- ▶ **Pour les élèves de La Prépa des INP - Antennes de Grenoble et de Valence - non boursiers :**  
Frais de reprographie \_\_\_\_\_ 57 €

◆ **MOYENS DE PAIEMENT HORS INSCRIPTION EN LIGNE** (pendant la période des inscriptions définie par l'école)

	VIREMENT	LIEN DE PAIEMENT	Carte bancaire (CB)
Grenoble INP - Grenoble	<b>RIB de Grenoble INP - UGA</b> transmis par le Service Scolarité de l'Ecole	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Procéder à l'enregistrement de son inscription auprès du service scolarité de l'école</li> <li>2- Attendre la transmission d'un lien de paiement</li> <li>3- Procéder au paiement via le lien communiqué</li> <li>4- Transmettre le justificatif de paiement (reçu / ticket) au service scolarité de l'école pour finaliser l'inscription</li> </ol>	
Grenoble INP - Valence			<p style="text-align: center;"><b>UNIQUEMENT POUR LES PAIEMENTS EN 1 SEULE FOIS</b></p> <p><b>Grenoble INP - Esisar, UGA / Service Scolarité</b></p> <p>50 rue Barthélémy de Laffemas 26000 VALENCE</p> <p><b><u>Horaires de la caisse</u></b> Du lundi au vendredi 8h30 - 12h30 / 13h15 -17h00</p>